CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E96405** **VALABLE JUSQU'AU** **06/07/2027**

ÉDITÉ LE 27/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1976

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GAP 1976 B 00038

Siret : 305 661 910 00029

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 8101039

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000005934982404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000005934982404

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : ENTREPRISE GUGLIELMETTI

148 ROUTE DES TOUCHES
ZA LES SABLES
05220 LE MONETIER-LES-BAINS

Téléphone : 04 92 24 44 12 **Fax :**

Portable : 06 07 41 54 96

Responsabilité légale :
GUGLIELMETTI CEDRIC GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALI...

Site Internet :

E-mail : sarl-guglielmetti@orange.fr

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 861 761 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	13	23/05/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/04/2026 15:28

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.